

COMMUNE DE SAINT-CÔME-ET-MARUÉJOLS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 Juin 2026
Convocation du 29 Mai 2026

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICES	15
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	11
NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS	13
NOMBRE DE PROCURATIONS	2

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Michel VERDIER,

Présents : Michel VERDIER, Valérie PRATIFFI, Jean-François CULLATI, Sabine CHABAUD, Philippe DOMPTAIL, Martine ANTERIEUX, Olivier CROUZET-VERRIEUX, Thomas LEVY, Elodie MAURIN, Gérard RATIER, Sandra GERMANY-SELEUCUS,

Absents : Leaticia GUICHERD, Cecile ROUDAUT.

Procurations : Thomas DAUPHIN à Michel VERDIER, Maxime PERROT à Jean-François CULLATI

Secrétaire de séance : Thomas LEVY

Lecture du procès-verbal de la dernière séance. Le procès-verbal n'appelle pas d'observations.
Approuvé à l'unanimité.

Délibération N°26-2026 : Désignation des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales du 5 juin 2026

Vu le Code électoral ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté n°30-2026-21-00001 en date du 21 mai 2026 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à désigner par l'ensemble des conseils municipaux du Gard le 5 juin 2026, en vue de l'élection des sénateurs,

Monsieur le Maire rappelle qu'en marge des élections sénatoriales, il appartient au Conseil municipal de se réunir afin de procéder à la désignation des délégués et suppléants appelés à participer aux élections sénatoriales, lesquelles se dérouleront le dimanche 27 septembre 2026. L'Etat demande aux communes de nommer 3 grands électeurs et 3 suppléants lors d'un Conseil Municipal organisé le 05/06/2026.

Conformément à l'article R.133 du Code Electoral, le bureau électoral est constitué comme suit :

- Le maire, président
- Les deux membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin :
 - ANTERIEUX Martine
 - CULLATI Jean-François
- les deux membres du conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin :
 - LEVY Thomas
 - MAURIN Elodie

Le scrutin est ouvert à l'heure fixée par le maire. Cette heure doit être immédiatement mentionnée au procès-verbal des opérations électorales.

Monsieur le Maire propose donc :

Délégués titulaires :

- Michel VERDIER
- Jean-François CULLATI
- Valérie PRATIFFI

Délégués suppléants :

- Philippe DOMPTAIL
- Sabine CHABAUD
- Martine ANTERIEUX

Election des délégués titulaires :

Nombre de votants : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Nombre de suffrages obtenus :

Michel VERDIER : 13

Jean-François CULLATI : 13

Valérie PRATIFFI : 13

Les 3 candidats sont élus au 1^{er} tour.

Election des délégués suppléants :

Nombre de votants : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Nombre de suffrages obtenus :

Philippe DOMPTAIL : 13

Sabine CHABAUD : 13

Martine ANTERIEUX : 13

Les 3 candidats sont élus au 1^{er} tour.

La séance est levée à 19 heures.

Michel VERDIER

Maire

Le Conseil Municipal

